



CIEM

Politique pour l'adoption de recommandations en matière d'achats.

Introduction

L'assemblée générale 2006 de la CIEM a mandaté le comité pour établir des lignes directrices générales en matière de « standards » recommandés par l'association. Le but est de définir quels sont les principes de base que devraient respecter tous les standards CIEM, quel que soit le domaine d'application (informatique, nettoyage, mobilier, etc).

Principes de base

1 Respecter la législation sur les marchés publics

Les critères seront formulés de manière à respecter la législation fédérale et les accords intercantonaux sur les marchés publics.

2 Etre en cohérence avec la politique de développement durable de la Confédération

3 Prendre en compte tout le cycle de vie des produits

Le travail d'évaluation préalable à la définition des critères prendra en compte l'ensemble du cycle de vie. Lorsque des études ACV (Life-Cycle Analysis) existent, elle sont intégrées dans l'évaluation.

Le catalogue de critères couvre, dans la mesure du possible, tout le cycle de vie des produits/services.

4 Encourager les fournisseurs à offrir une plus-value environnementale-sociale

Tout produit/service mis sur le marché suisse doit respecter un minimum légal en matière environnementale, qualité, sociale (versement des cotisations, égalité homme-femme, respect des conventions de l'Organisation internationale du travail etc.). Le but des recommandations CIEM est d'inciter le marché à développer des produits/services qui offrent une plus value par rapport à ce minimum légal, en matière environnementale/sociale. Les critères seront donc définis de façon plus exigeante que le minimum légal environnemental/social, notamment concernant la promotion de la santé, les conditions de travail, la promotion de l'engagement des personnes en difficulté d'insertion et des personnes en formation ainsi que la prise en compte de la valeur culturelle et/ou esthétique des produits et services publics.

5 Garantir l'applicabilité des recommandations

Les critères doivent être facilement vérifiables dans la pratique par les services d'achats chargés de les appliquer.

Il faut qu'environ 20% des produits/services présents sur le marché suisse puissent respecter tous les critères obligatoires (spécifications techniques) proposés. Si un écolabel existant propose des critères pertinents, la CIEM s'efforce de baser sa recommandation sur les mêmes critères.

6. Adapter les critères à l'état de la technique

Les critères doivent s'adapter aux nouvelles connaissances scientifiques. Cela permet également de favoriser les fournisseurs qui innovent.

Politique adoptée lors de l'assemblée générale du 12 novembre 2007